



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

étudiants

Question écrite n° 80789

### Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés financières que rencontrent de très nombreux étudiants au moment de cette rentrée universitaire. Il semblerait que l'augmentation du montant des bourses accordées aux étudiants pour l'année 2005-2006 soit très inférieure à l'augmentation des frais d'inscription et des cotisations de sécurité sociale. Les étudiants de province résidant loin des villes universitaires sont particulièrement affectés par cette augmentation, à laquelle vient s'ajouter pour ces derniers l'augmentation de leurs frais de logement et de transport. De plus, un trop grand nombre d'étudiants se voit refuser ces bourses de l'enseignement supérieur car les barèmes d'attribution définis par votre ministère ne tiennent pas compte de la réalité et des besoins de ces derniers. Les parents ne savent plus comment venir en aide à leurs enfants afin qu'ils puissent poursuivre leurs études dans de bonnes conditions. Aussi, elle lui demande quels moyens il compte mettre en oeuvre pour permettre aux jeunes issus de familles modestes de poursuivre des études universitaires.

### Texte de la réponse

La mise en oeuvre du schéma licence-master-doctorat s'est d'ores et déjà accompagnée d'une importante mesure concernant les droits à bourse puisque désormais les étudiants peuvent bénéficier de sept droits annuels pour l'ensemble du cursus jusqu'au master. Pour pallier les difficultés financières que connaissent certains étudiants à la rentrée, l'essentiel est surtout d'accélérer le premier versement de la bourse. C'est ce à quoi se sont attachés les CROUS, de sorte que les étudiants ayant déposé leur dossier de bourse dans les délais reçoivent leur bourse dès la rentrée universitaire. En France, le système des bourses sur critères sociaux est conçu comme une aide complémentaire apportée à la famille qui n'a pas vocation à se substituer à l'obligation alimentaire des parents. Il prend en compte les revenus de la famille mais aussi ses charges comme le nombre d'enfants et l'éloignement géographique. Aujourd'hui, plus de 510 000 étudiants bénéficient d'une bourse au taux moyen de 2 770 euros, soit 30 % de la population étudiante. À partir de la rentrée universitaire 2005-2006, les taux des bourses sur critères sociaux, qui sont revalorisés de 1,5 % ainsi que les plafonds de ressources, s'échelonnent entre 1 335 euros pour le premier échelon et 3 607 euros pour le cinquième et dernier échelon auxquels il convient d'ajouter l'exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale. Parallèlement à ces aides, l'État a créé les allocations d'études qui permettent de prendre en compte certaines situations d'autonomie des étudiants comme la rupture familiale ou l'indépendance familiale avérée. Elles sont au nombre de 11 000 et d'un montant moyen de 3 097 euros qui correspond au quatrième échelon des bourses sur critères sociaux. De manière générale, il faut rappeler que le système d'aides financières existant représente un accompagnement social très important. Ainsi, l'État consacre près de 4,5 milliards d'euros à l'action sociale en faveur des étudiants. Ce budget se répartit en aides directes (bourses, aides au logement, au transport), aides indirectes (oeuvres universitaires, exonération des droits d'inscription) et en aides fiscales (majoration du quotient familial d'une demi-part et réduction d'impôt pour frais de scolarité pour les enfants inscrits dans le supérieur). Enfin, le Premier ministre, soucieux d'améliorer les prestations apportées aux étudiants, a confié à

M. Wauquiez, député de la Haute-Loire, une mission sur le dispositif actuel des aides directes dont les conclusions et les propositions seront remises au ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au début de l'année 2006.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80789

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 2005, page 11436

**Réponse publiée le :** 24 janvier 2006, page 715